

MODALITES DE RESERVATION DU MINIBUS DU CAF DE CHALON-SUR-SAONE

EXTRAIT DES MODALITES GENERALES D'UTILISATION

Le Club met le minibus à disposition des adhérents pour les sorties collectives.

Le minibus ne peut être emprunté que par un groupe d'au moins 5 personnes sauf cas particuliers pour les besoins du club.

Les réservations se font auprès du secrétariat.

L'attribution du minibus se fait selon l'ordre de priorité ci-dessous avec un minimum de 5 personnes :

- 1) Ecole d'Escalade et section performance escalade
- 2) Camp de formation
- 3) Sorties collectives au programme du CAF de Chalon-sur-Saône
- 4) Un groupe de 8/9 par rapport à un groupe de 5/6
- 5) Un groupe de 12 par rapport à un groupe de 8/10
- 6) Une réservation constituée à J -10 par rapport à une réservation constituée à J -3
- 7) Un groupe encadré par X plutôt que par Y car Y a bénéficié du minibus la semaine dernière.
- 8) La sortie la plus lointaine par rapport à la plus proche

- Si plusieurs sorties collectives (hors Ecole d'Escalade et performance escalade) sont organisées en même temps, les encadrants concernés se concertent et la priorité est donnée à la sortie permettant une utilisation optimale du minibus (remplissage et distance).

- Dans tous les cas de figure, la décision finale revient au responsable des réservations mentionné dans l'Article II.

Pour réserver le minibus vous devez :

1 – Vérifier sur l'agenda du minibus sa disponibilité

2 – Remplir le formulaire de réservation et envoyer un exemplaire au secrétariat.

3 – Joindre la copie du permis de conduire et l'attestation sur l'honneur.

Tarif unique

Une participation financière de 0,20 €/km, destinée à couvrir l'entretien du véhicule est demandée au groupe utilisateur.

La participation financière du groupe utilisateur est collectée par le responsable de la sortie et remise au secrétariat pendant les heures d'ouverture et dans les 8 jours suivants la sortie.